



MAIRIE  
DE  
PIERREFEU-DU-VAR

Pierrefeu du var, le 17 janvier 2019

Le Maire,  
Patrick MARTINELLI

A

AZUR VALORISATION  
A l'attention de Monsieur Hervé ANTONSANTI  
Directeur de Branche Valorisation Traitement  
BP 155 – 109 Rue Jean Aicard  
83004 DRAGUIGNAN cedex

**Objet :** ICPE de Roumagayrol, commune de Pierrefeu-du-var – accord exprès pour dépôt d'un dossier de demande d'autorisation de défrichement.

**N/Réf :** PM/EM/EH-03-2019

Monsieur le Directeur,

Vous avez, en votre qualité de Directeur de branche de la société AZUR VALORISATION, filiale du groupe PIZZORNO Environnement, sollicité l'accord exprès de la mairie de Pierrefeu du Var pour déposer un dossier de demande d'autorisation de défrichement à l'intérieur de l'ICPE de Roumagayrol, sur les parcelles n°40 et 5185, section E du cadastre de la commune de Pierrefeu du Var, dès lors que la mairie de Pierrefeu du Var est propriétaire des terrains sur laquelle se situe la zone à défricher.

En réponse, je vous adresse mon accord exprès, en tant que propriétaire du terrain concerné, pour le dépôt de ce dossier de demande d'autorisation de défrichement pour une zone située au sein de l'ICPE de Roumagayrol, sur les parcelles n°40 et n°5185, section E du cadastre de Pierrefeu du Var.

Par la même occasion, j'atteste, en tant que propriétaire, de l'absence d'incendie sur les terrains concernés par la demande de défrichement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments distingués.



Le Maire,

Patrick MARTINELLI